



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq le dix sept octobre à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du dix octobre deux mille vingt cinq, s'est réuni dans la salle du conseil, à huis clos, à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025CC8-9-110

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC TARN-ET-
GARONNE ARTS & CULTURE POUR L'ACCUEIL DE SPECTACLES
DANS LE CADRE DE LA SAISON CULTURELLE LA TALVERAIE**

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	:	M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	:	M. Henri MARTIN
Commune de CASTELSAGRAT	:	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	M. TERRENNE Jean-Paul Mme GAILLARD Elisabeth (pouvoir donné à JP TERRENNE)
Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain Mme BOUVIER Lina (pouvoir donné à Alain ALARY)
Commune d'ESPALAIS	:	M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	:	M. Guy MERIEL
Commune de GOLFECH	:	M. BENOIT Pascal Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BARROS Gérard M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	:	Mme CLUCHIER Marie-Christine
Commune de LE PIN	:	M. RATTO Stéphan

Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard (pouvoir donné à Jean RAUZY)
	: M. RAUZY Jean
Commune de MANSONVILLE	: Mme ESCUDE Vanessa
Commune de MONTJOI	: M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	: M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: Mme CHAPUS Dominique (en remplacement de M. BOISSEAU Christophe)
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel
	: Mme BRU Laetitia
	: M. GROUSSOU Bernard
	: Mme LE CORRE Christiane
	: M. LOPES Ernest
	: Mme PERE Catherine (pouvoir donné à Christiane LECORRE)
	: M. ZANIN Daniel
	: Mme HOHOL Elisabeth
	: M. ZMUDA Patrick
	: Mme FURLAN Josiane

Absents et excusés :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno
	: Mme VRECH Régine (pouvoir donné à Bruno DOUSSON)
Commune de MERLES	: M. SERGAS Serge
Commune de SAINT MICHEL	: M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. GIL Philippe
	: Mme LAROUSSINIE Francine

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services de la CC2R
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Territorial à la CC2R

Madame Laetitia BRU a été désignée Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2025CC8-9-110

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC TARN-ET-GARONNE ARTS & CULTURE POUR L'ACCUEIL DE SPECTACLES DANS LE CADRE DE LA SAISON CULTURELLE LA TALVERAIE

Le Président rappelle que dans le cadre de sa politique culturelle, la Communauté de Communes des Deux Rives soutient les initiatives visant à développer l'accès à la culture pour tous les habitants du territoire.

L'association Tarn-et-Garonne Arts & Culture (TGAC), labellisée Scène conventionnée d'intérêt national avec mention « art, enfance, jeunesse », organise chaque année une saison culturelle itinérante, La Talveraie, proposant des spectacles pluridisciplinaires sur tout le département, incluant du théâtre, de la musique, des résidences d'artistes et des actions culturelles à destination du public scolaire et familial.

La Communauté de Communes des Deux Rives souhaite s'associer et adhérer à Tarn-et-Garonne Arts & Culture pour 3 saisons culturelles incluant :

- au minimum deux spectacles par saison (soit quatre à cinq représentations), dont deux représentations tout public et deux à trois représentations scolaires,
- des ateliers de pratique artistique gratuits pour certaines classes du territoire,
- des actions culturelles complémentaires élaborées en partenariat avec les structures locales.

Afin de formaliser ce partenariat, une convention a été rédigée, précisant :

- les modalités de programmation et de concertation pour le choix des spectacles,
- les engagements de TGAC (coordination générale, prise en charge des frais artistiques et techniques, communication, accueil du public, billetterie, sécurité, bilans annuels),
- les engagements de la Communauté de communes (mise à disposition de salles, communication locale, financement),
- les conditions financières : une contribution annuelle de 5 000 € pour chacune des trois saisons culturelles 25/26, 26/27 et 27/28, soit un total de 15 000 €,
- la durée de la convention (à compter de sa signature et ce au 30 juin 2028).

Le Président propose :

- d'adhérer annuellement à l'Association Tarn-et-Garonne Arts & Culture (cotisation de 50€ pour les collectivités),
- d'approuver les termes de la convention de partenariat 2025-2028 entre la Communauté de communes des Deux Rives et Tarn-et-Garonne Arts & Culture,
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer la convention et tout document afférent.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à la majorité, Christiane LECORRE ne prenant pas part au vote

DECIDE

- d'adhérer annuellement à l'Association Tarn-et-Garonne Arts & Culture (cotisation de 50€ pour les collectivités),
- d'approuver les termes de la convention de partenariat 2025-2028 entre la Communauté de communes des Deux Rives et Tarn-et-Garonne Arts & Culture,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout document afférent.

Fait à Valence d'Agen, le 17 octobre 2025

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 20 octobre 2025

La secrétaire de séance
Conseillère municipale de la Mairie
de VALENCE D'AGEN

Le Président de la Communauté
de Communes des Deux Rives



Laetitia BRU



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire 28 OCT. 2025

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le 28 OCT. 2025

AR Préfecture

CONVENTION PARTENARIAT AVEC TARN-ET-GARONNE ARTS & CULTURE POUR ACCUEIL SPECTACLES LA TALVERAIE

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20251017-2025CC8_9_110-DE

Numéro d'acte : 2025CC8_9_110

Date de décision : 17/10/2025

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 8-9-0-0-0 (Domaines de compétences par thèmes / Culture)

Fichier acte : 2025CC8-9-110 CONVENTION PARTENARIAT AVEC TARN-ET-GARONNE ARTS & CULTURE POUR ACCUEIL SPECTACLES LA TALVERAIE.pdf

Fichier(s) annexes(s) : 5-Convention talveraie_CCDeuxRives.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 28/10/2025 14:45:37

Date de réception de l'AR : 28/10/2025 14:46:03